



Conservatoire
d'espaces naturels
Centre



Mairie de Saint-
Georges-sur-Arnon

Communiqué
de presse

Pelouses et marais de Roussy, nouveau site naturel préservé

La commune de Saint-Georges-sur-Arnon, dans l'Indre, et le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre, association régionale de protection de la nature vont signer le mercredi 17 décembre une convention pour la protection d'espaces communaux de grand intérêt écologique, « Les Pelouses et marais de Roussy ». Cette signature concrétise plusieurs années d'échanges et de partenariat entre la collectivité et l'association qui collaborent également dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Îlots de marais et coteaux calcaires du nord-ouest de la Champagne berrichonne » dont la commune est maître d'ouvrage et le Conservatoire l'animateur.

Fortement engagée dans des démarches alternatives (comme les énergies renouvelables avec la mise en place de l'un des 1ers parcs éoliens de l'Indre notamment), la commune de Saint-Georges-sur-Arnon abrite un patrimoine naturel quasi unique en Champagne berrichonne et reconnu à l'échelle européenne (site Natura 2000) et départementale grâce à une labellisation en Espace naturel sensible de l'Indre.

L'Arnon y bute sur un affleurement calcaire et décrit plusieurs boucles avant de reprendre son cours vers le nord. Dans le fond de la vallée, s'est développé un marais alcalin alors que le coteau qui le domine est occupé par des pelouses. Ce dernier est d'une richesse floristique particulièrement élevée. Sa pelouse calcaire, l'une des plus intéressantes du département de l'Indre, abrite 4 habitats et 33 espèces patrimoniaux, dont 8 protégées en région Centre. Le marais est, quant à lui, essentiellement occupé par une roselière et une saulaie marécageuse, issues de la fermeture d'un marais alcalin antérieur. 10 espèces végétales dont 6 protégées ont été observées sur cette partie du site. L'une d'entre elles, la Grande Douve, est protégée à l'échelle nationale.

C'est pour sauvegarder et faire connaître ce patrimoine exceptionnel que la commune et le Conservatoire s'associent grâce à une convention confiant la gestion de 30 hectares, propriété de la collectivité, au Conservatoire.

La commune de Saint-Georges-sur-Arnon est depuis maintenant plusieurs années soucieuse des problématiques environnementales. A ce titre, la commune a répondu à l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte » pour la mise en place des sources énergétiques vertes et poursuit son projet d'économie circulaire. Elle possède, sur son territoire, des espaces naturels remarquables du point de vue écologique et paysager dont elle souhaite garantir la préservation durable.

Le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre est une association de loi 1901 qui « a pour objet de protéger, assurer la pérennité et restaurer par une gestion appropriée les sites remarquables de la région Centre pour leur intérêt biologique, géologique et paysager ». Son action se décline selon quatre axes d'interventions : connaissance, protection, gestion et valorisation. La conjugaison de l'ensemble de ces axes vise à assurer une protection durable et pérenne du patrimoine naturel. Il gère 3 500 hectares à l'échelle régionale dont près de 300 dans l'Indre.

www.cen-centre.org

Nous vous convions à assister à cette signature officielle, en faveur de la biodiversité, qui aura lieu mercredi 17 décembre à 15 heures en mairie de Saint-Georges-sur-Arnon (Indre).

Merci de nous confirmer votre présence
à cette occasion aux coordonnées ci-contre.

Contact presse : Cen Centre

Isabelle Gravrand - TEL. : 02 38 77 94 25

E-mail : isabelle.gravrand@cen-centre.org